

Vie nocturne

En fin de bail, le MàD craint de se retrouver à la rue

Un recours en justice des voisins demande le départ de la coopérative. Un imbroglio Ville-Canton retarde le renouvellement

Luca Di Stefano

A trop danser, la date du 31 mars 2016 était sortie des têtes. C'est pourtant à la fin de ce mois que le bail du Moulin à Danses (MàD) arrive à son terme. Une échéance qui déclenche une bataille juridique, entre un recours des habitants de la coopérative voisine, des promesses politiques et la réfection du réservoir d'eau du Bois de la Bâtie, où le MàD doit prendre ses quartiers.

De la Jonction à Châtelaine

Pour comprendre, il faut rembobiner. En 2012, la discothèque et salle de concerts bloque la construction de l'écoquartier qui doit s'élever sur les parcelles d'Artaimis. Démarrant alors d'intenses discussions entre la Ville et la société coopérative du Moulin à Danses. Quand une solution est trouvée - la Ville met à disposition des locaux à l'avenue de Châtelaine - des recours de propriétaires voisins se mettent en travers du déménagement. A cette époque, leur immeuble est en construction et les futurs occupants craignent les nuisances nocturnes.

Au terme d'une nouvelle négociation, un accord est conclu. Il prévoit bel et bien le déménagement du MàD à Châtelaine, à quelques dizaines de mètres du parc Hentsch (ex-Stade des Charmilles), mais pour une durée de trois ans. Suite à cela, le MàD doit s'installer sous le réservoir du Bois de la Bâtie, où la Ville lui réserve une place.

Aujourd'hui, il manque une vingtaine de jours à la fin du bail,



Après Châtelaine, le MàD doit s'installer sous le réservoir du Bois de la Bâtie. PIERRE ALBOUY

«La Ville et le MàD avaient cette échéance en tête. Si le MàD ne part pas à la fin du mois, c'est de la mauvaise foi ou de la désorganisation»

Me Lucien Lazzarotto
Avocat de la coopérative d'habitation

ce dernier n'est pas renouvelé et les autorisations d'exploiter n'ont pas été délivrées. Le déménagement promis au Bois de la Bâtie? Impossible: le site n'en est qu'à ses premiers balbutiements administratifs. «Les arbitrages en matière d'investissements nous ont

conduits à repousser cette solution», relève Rémy Pagani, magistrat municipal en charge des Constructions.

«Départ inconcevable»

Alors que la date butoir du 31 mars est imminente, l'affaire a pris une tournure kafkaïenne. D'un côté, Rémy Pagani dit attendre les autorisations du Service du commerce (Scm) pour renouveler le bail du MàD. De l'autre, le Scm attend... le bail signé par la Ville. Et chacun soutient que l'accord de l'autre est indispensable.

Au même moment, les voisins n'ont pas oublié la promesse selon laquelle l'établissement aurait quitté les lieux en 2016. Ainsi, ils ont saisi la Cour de justice. Brandissant un document signé à l'époque par Pierre-François Unger, alors conseiller d'Etat en charge du Service du commerce, ils exigent le départ de la discothèque. «L'autorisation délivrée à l'époque par le Département de

l'aménagement est limitée dans le temps et non renouvelable, comme devait l'être celle du Scm; c'est à ces conditions que la coopérative, comme les autres parties, a retiré son recours en 2012, soutient Me Lucien Lazzarotto, leur avocat. La Ville et le MàD avaient cette échéance en tête. Si le MàD ne part pas à la fin du mois, c'est de la mauvaise foi ou de la désorganisation, dont les voisins, qui subissent d'importantes nuisances, n'ont pas à faire les frais!»

En attendant que la Chambre administrative démêle le nœud, Anthony Gallardo, trésorier du MàD, assure que les nuisances sont en majorité «identifiées et résolues». Quant à un départ à la fin du mois, il serait inconcevable: «La Ville et le Moulin ont mobilisé d'énormes moyens pour le déménagement à Châtelaine. La promesse du Bois de la Bâtie a scellé ce projet, elle ne doit pas tomber dans l'oubli.»

Les quatre vérités de Christina Meissner

Sanctionnée, la vice-présidente UDC du parlement reste membre de son parti

La députée Christina Meissner a été élue à la vice-présidence du parlement contre un candidat officiel de son parti (notre édition du 26 février). Exclue de son groupe, l'élue, silencieuse jusqu'ici, répond à nos questions.

Pourquoi avez-vous accepté votre élection à la vice-présidence contre un autre UDC?

Tout d'abord, j'aimerais dire que mon silence était lié à des circonstances familiales tragiques qui m'ont obligée à me rendre aux Etats-Unis. J'espérais pouvoir être entendue par mon parti, ce qui n'a pas été le cas. En mon absence, j'ai été exclue du groupe UDC et non du parti, je le précise.

N'avez-vous pas sous-estimé la réaction de l'UDC?

Avant tout, j'ai jugé rendre service à mon parti. Il y a un an, ma candidature à la deuxième vice-présidence du Bureau du parlement a été défilée par un candidat Vert, et finalement gagnée avec l'appui de la gauche, ce qui était un signal intéressant pour l'UDC. J'ai effectué mon mandat, à la satisfaction générale. Et je suis donc tombée des nues par le choix d'un autre candidat de mon parti, qui avait moins de chances que moi d'être élu par le parlement. J'en ai appelé à ma présidente, Céline Amaudruz, qui a refusé de s'en mêler. Le reste du parlement n'était pas non plus convaincu et a agi.

Mais vous avez ouvert la porte à ces manœuvres...

Je savais qu'il se tramait quelque chose, mais je ne savais pas quoi. Me voir proposée à la vice-présidence par une élue d'Ensemble à Gauche



Christina Meissner: «J'ai jugé rendre service à mon parti.»

m'a interpellée. Ce choix démontrait que l'UDC avait de fortes chances de voir son candidat officiel échouer si je n'acceptais pas ma candidature, car il était clair que la gauche présenterait un autre candidat. En l'acceptant, j'ai garanti que la vice-présidence reviendrait à l'UDC dans tous les cas. Le parlement a ensuite choisi entre Patrick Lussi (ndlr: le candidat officiel de l'UDC) et moi. L'an prochain, l'UDC aura de bonnes chances de prendre la présidence du parlement pour la deuxième fois de son histoire alors que le MCG, lui, n'y est jamais parvenu.

L'UDC genevoise aurait-elle un problème avec les femmes?

Non, mais je ne suis pas un pot de fleurs et j'ai une fibre verte... Il est vrai aussi que je suis la seule femme au sein du groupe UDC, ce qui n'est pas toujours facile.

Allez-vous quitter votre parti?

Pas question. Mes valeurs n'ont pas changé. Je vais remplir au mieux mes fonctions. J'espère encore qu'une médiation avec mon groupe nous permettra d'avancer. J'espère aussi beaucoup d'une équipe de direction de l'UDC qui devrait être mise en place prochainement.

Marc Bretton

Le PDC veut rediscuter les coupes budgétaires

Un texte propose de renoncer à la réduction de 10% dans les fonds généraux de la culture. Le peuple votera à ce propos en juin

La culture était au centre des débats hier soir lors du Conseil municipal. Le PDC a remis sur le tapis la question des coupes sur le budget 2016, qu'il a lui-même votées avec le PLR, l'UDC et le MCG en décembre dernier. Plus précisément, c'est la réduction de 10% dans les fonds généraux destinés à la culture émergente qui a été rediscutée. Le parti du centre droit a déposé un texte demandant au Municipal de voter un crédit extraordinaire de 700 000 francs, correspondant à la réduction linéaire décidée par le Conseil municipal, pour les réaffecter à ces fonds. Ils concernent la danse, le théâtre, la musique, l'édition ou le livre. A la condition que Sami Kanaan, magistrat en charge de la Culture, procède à un audit de ces fonds généraux.

Le PDC a précisé que sa position était dès le début conditionnée à la réalisation de cette évaluation. La raison de son exigence? Le manque de clarté dans l'attribution de cette enveloppe, qui s'élevait en 2015 à 7 millions de francs, et une absence de politique claire à ce sujet. «Nous ne voulons pas précéder les acteurs culturels, mais comprendre la politique du magistrat et de ses prédécesseurs. Ces 7 millions de francs sont répartis selon le mode dit de l'arrosoir, à des dizaines, voire des centaines

d'associations, sans que nous n'ayons de regard là-dessus», a précisé le chef de groupe Lionel Ricou.

Tobias Schnebli, d'Ensemble à Gauche, s'est inquiété du coût d'un tel audit, alors que la Verte Marie-Pierre Theubert a relevé que des commissions spécialisées sont chargées de suivre le travail des artistes bénéficiaires de cette enveloppe: «L'argument consistant à dire que cet argent est versé selon la politique des petits copains est erroné.» Le PLR Adrien Genecand a souligné qu'il s'agissait simplement de «comprendre comment cet argent est dépensé».

Pourtant, le sort de ces fonds généraux est déjà en attente puisque les deux référendums contre l'ensemble des réductions budgétaires ont abouti. «Vous avez voulu couper d'abord pour discuter ensuite. Mais en réalité, la question vous a glissé des mains pour aller dans celles du peuple. C'est lui qui se prononcera à ce sujet le 5 juin», s'est réjoui le socialiste Olivier Gurtner.

«Je n'ai aucun problème à effectuer cet audit, a pour sa part indiqué Sami Kanaan, qui réfute l'accusation d'opacité concernant ces fonds. Tout est en ligne. Et je n'ai jamais eu une question de votre part en commission. Vous avez pris en otage les artistes. Pour l'heure, une campagne de votation va commencer. On verra bien comment le peuple va se positionner.» A l'issue de la soirée, le texte a été renvoyé en Commission des finances.

Anna Vaucher

Il les tyrannisait pour qu'elles aient de bonnes notes

La procureure réclame 22 mois de prison contre un prévenu qu'elle qualifie de «despote»

Ça fait dix mois qu'il se trouve à Champ-Dollon, accusé de lésions corporelles simples, de contrainte, d'injures, de voies de fait et de violation de son devoir d'éducation. La procureure réclame une peine de 22 mois, sans s'opposer au sursis. Elle lui repro-

che de s'être comporté, durant des années, comme un «tyran domestique». De s'être montré «violent, agressif, insultant» envers «ses» femmes. Autrement dit, son ex-épouse et ses deux filles. Une «surveillance de tous les instants» afin que toutes les trois fassent ce qu'il voulait quand il le voulait. La plaignante recevait, régulièrement des coups et les insultes pleuvaient: «Pute», «chienne». Quant aux enfants, en dehors du fait qu'ils assistaient

aux violences, ils ne pouvaient pas bouger une oreille et vivaient dans la terreur de leur père. «A quoi ça sert de vous être comporté ainsi? lui demande la présidente du tribunal. Vous êtes en prison et vos filles ne veulent plus vous voir.»

«Vous avez raison.» Il admet une grande partie des faits. «La prison, explique-t-il, c'est dur, mais j'ai essayé de voir le côté positif. J'en ai profité pour analyser ce que j'avais fait. Je ne l'ai pas vécue comme une exclusion mais comme si je me trouvais dans un monastère, ça m'a permis de réfléchir.»

Il affirme avoir compris qu'il a fait du mal à sa femme et à ses filles, mais il explique pourquoi il se montrait aussi autoritaire. La famille vient du Paraguay, la raison de sa venue en Suisse réside dans le désir de faire bénéficier les enfants de la meilleure formation possible. «Je voulais que mes filles fassent de bonnes études pour qu'elles aient un bel avenir.»

Aussi, quand il entend son ex-épouse expliquer que depuis son emprisonnement, elles mènent une vie d'adolescentes et que «leur rendement scolaire» a

baissé, il est visiblement sur des charbons ardents. Me Alexandra Clivaz-Buttler, avocate de l'ex-épouse, met en doute la réelle prise de conscience du prévenu. Elle souligne que ses filles et leur mère ont «peur de ses réactions quand il va sortir de prison».

Son avocat, Me Karim Ramadan, plaide l'acquiescement sur certains points mineurs. Il estime qu'on ne peut pas condamner son client quand il menace ses filles d'un retour au Paraguay si leurs résultats ne s'améliorent pas. «Quel parent n'a pas dit à son enfant qu'il l'enverrait en pension s'il ne travaillait pas mieux? Là, sur le plan de la gravité, il faut rester mesuré.» Même chose au sujet d'une dispute qui a mal tourné parce que Monsieur exigeait que Madame change de chaussures. Quel couple n'a pas vécu pareille situation? demande l'avocat. Il souligne également la situation confuse et «particulière» de cette famille. Le père s'est marié mais passe tout de même le plus clair de son temps chez son ex-femme, qui est devenue la marraine de son fils issu du deuxième mariage... Verdict aujourd'hui. Catherine Focas

PUBLICITÉ

LE SALON DES TRANSFRONTALIERS
13^e édition
JEUDI: 14h - 18h
VENDREDI ET SAMEDI: 9h 30 - 18h
17, 18 ET 19 MARS 2016 - ANNEMASSE
COMPLEXE MARTIN LUTHER KING - RUE DU DOCTEUR BAUD
le dauphiné